



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial du  
10 août 2015

## SOMMAIRE

<b>Services</b>	<b>N° d'arrêté</b>	<b>Objet</b>
Direction Régionale des Finances Publiques	DRFIP69_PAIERIER EGIONALE_2015_07 _08_13	Délégation de signature pour la Trésorerie SPL Paierie Régionale
	DRFIP69_SIEVILLE URBANNE_2015_03 _02_12	Délégation de signature du service des impôts entreprises de Villeurbanne en matière de contentieux et de gracieux fiscal
	DRFIP69_SPFVILLE FRANCHE_2015_06 _17_11	Délégation de signature du service de publicité foncière de Villefranche en matière de contentieux et de gracieux fiscal
	DRFIP69_TRESOMI XTEBEAUJEU_2015 _06_10_14	Délégation de signature pour la Trésorerie Mixte de Beaujeu

Direction régionale des finances publiques  
de Rhône-Alpes et du département du Rhône

PAIERIE REGIONALE RHÔNE ALPES

## Délégation de signature

n° DRFIP69\_\_PAIERIEREGIONALE\_2015\_07\_08\_13

**JE SOUSSIGNÉE AGNÈS TOURENQ, COMPTABLE PUBLIC, RESPONSABLE DE LA PAIERIE RÉGIONALE RHÔNE-ALPES, DÉCLARE :**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : DÉLÉGATION GÉNÉRALE (À COMPTER DU 01/07/2015):**

CONSTITUER POUR MANDATAIRES SPÉCIAL ET GÉNÉRAL :

- **MADAME BERNADETTE GUINET**, INSPECTRICE DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES, CHARGÉE DE MISSION,
- **MADAME DOMINIQUE GIROUD**, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES, ADJOINTE
- **MADAME FRANÇOISE BEAL**, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES, ADJOINTE
- **MONSIEUR PASCAL RAPSODE**, INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES, ADJOINT

LEUR DONNER POUVOIR DE GÉRER ET D'ADMINISTRER, POUR ET EN SON NOM, LA PAIERIE DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES ;

- D'OPÉRER LES RECETTES ET LES DÉPENSES RELATIVES À TOUS LES SERVICES, SANS EXCEPTION ;
- D'EFFECTUER LES DÉCLARATIONS DE CRÉANCES AU PASSIF DES PROCÉDURES COLLECTIVES ;
- D'AGIR EN JUSTICE ;
- DE RECEVOIR ET DE PAYER TOUTES LES SOMMES QUI SONT OU POURRAIENT ÊTRE LÉGITIMEMENT DUES, À QUELQUE TITRE QUE CE SOIT, PAR TOUS DÉBITEURS OU CRÉANCIERS DES DIVERS SERVICES DONT LA GESTION LUI EST CONFIEE ;
- D'EXERCER TOUTES POURSUITES ;
- D'ACQUITTER TOUS MANDATS ET D'EXIGER LA REMISE DES TITRES, QUITTANCE ET PIÈCES JUSTIFICATIVES PRESCRITES PAR LES RÈGLEMENTS ;
- DE DONNER OU RETIRER QUITTANCE VALABLE DE TOUTES SOMMES REÇUES OU PAYÉES DEMANDÉES PAR L'ADMINISTRATION, SUPPLÉER LE PAYEUR DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES ET SIGNER SEULS OU CONCURREMMENT AVEC LUI, TOUS LES ACTES RELATIFS À SA GESTION ET AUX AFFAIRES QUI S'Y RATTACHENT ;

**FAIT À LYON, LE 8 JUILLET 2015**

**Signature des mandataires**

MME DOMINIQUE GIROUD

MME FRANÇOISE BEAL

M PASCAL RAPSODE

MME BERNADETTE GUINET

**SIGNATURE DU MANDANT**

MME AGNÈS TOURENQ

**ARTICLE 2 : DÉLÉGATIONS SPÉCIALES :**

EN CAS D'EMPÊCHEMENT DU TRÉSORIER OU DE SES ADJOINTS, MANDATAIRES GÉNÉRAUX, LES PERSONNES DÉSIGNÉES CI-DESSOUS REÇOIVENT POUVOIR DE SIGNER TOUTES CORRESPONDANCES ET TOUS DOCUMENTS RELATIFS AUX AFFAIRES DE LEUR SERVICE :

- **MONSIEUR DUMONT JEAN-PIERRE**, CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES
- **MADAME DUSAUSOIT VÉRONIQUE**, CONTRÔLEUR DE FINANCES PUBLIQUES
- **MADAME UHLRICH MONIQUE**, CONTRÔLEUR PRINCIPAL DES FINANCES PUBLIQUES
- **MONSIEUR SCHWAB JULIEN**, CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES
- **MADAME CHASSAIGNE JOANNON ANY**, CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES (NOTAMMENT EFFECTUER LES DÉCLARATIONS DE CRÉANCES AU PASSIF DES PROCÉDURES COLLECTIVES)
- **MADAME GUIDET MARILYNE**, CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES
- **MONSIEUR JEAN DAVID DJIAN**, CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES
- **MADAME CORINNE FRANC**, AGENT D'ADMINISTRATION DES FINANCES PUBLIQUES, POUR SIGNER TOUT COURRIER RELATIF AUX OPPOSITIONS REÇUES EN MATIÈRE DE PAIE.

**SIGNATURE DES MANDATAIRES**

M JEAN PIERRE DUMONT

MME VÉRONIQUE DUSAUSOIT

MME MONIQUE UHLRICH

M JEAN DAVID DJIAN

M JULIEN SCHWAB

MME CORINNE FRANC

MME ANY CHASSAIGNE-JOANNON

MME MARILYNE GUIDET

FAIT À LYON, LE **8 JUILLET 2015**

**SIGNATURE DU MANDANT**

MME AGNES TOURENQ

Direction régionale des finances publiques  
de Rhône-Alpes et du département du Rhône

Service Impôts Entreprises  
Villeurbanne

## Arrêté portant délégation de signature

n° DRFIP69\_SIEVILLEURBANNE\_2015\_03\_02\_12

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de VILLEURBANNE ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II, et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008 – 309 du 03 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009 – 707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012 – 1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite précisée dans le tableau ci dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci après :

nom prénom	grade	limites des décisions contentieuses	limites des décisions gracieuses	durée maximale des délais de paiement	somme
MANINE Paule	inspectrice	15 000 €	10 000 €	non limité	non limité
PONCET David	inspecteur	15 000 €	10 000 €	non limité	non limité
BLACHE Christophe	contrôleur	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €

nom prénom	grade	limites des décisions contentieuses	limites des décisions gracieuses	durée maximale des délais de paiement	somme
BOLLE Véronique	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
BONNET Victoire	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
COUTURIER Pauline	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
DOYEN Rémi,	contrôleur	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
FOURNIER Mathieu	contrôleur	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
ISSENMANN Agnès	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
JARLAUD Sylvain	contrôleur	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
MONTANGERAND Thierry	contrôleur	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
PERNOT- DOREY	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
PRADOURAT Lionel	contrôleur	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
RAFFALLI Dominique	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
ROBERT Valérie	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
VERDIER Christine	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
VERDY Karen	contrôleuse	10 000 €	8 000 €	6 mois	15 000 €
ARPARIN Sylvie	agente	2 000 €		6 mois	5 000 €
BARTHELEMY Sandrine	agente	2 000 €			
FAILLETEY Céline	agente	2 000 €			
GOULIN David	agent	2 000 €		6 mois	5 000 €
MIRAMON Martine	agente	2 000 €			
OULAI Tiécoura	agent	2 000 €			

**Article 2** – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.

A VILLEURBANNE, le 02 mars 2015

Le Chef de service comptable  
Pierre TARDY

## Délégation de signature

n° DRFIP69\_SPFVILLEFRANCHE\_2015\_06\_17\_11

Le comptable, responsable du service de la publicité foncière de Villefranche-sur-Saône,.

Vu le code général des impôts, et notamment les articles 408 et 410 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à Mme Véronique BARRET, adjointe au responsable du service de publicité foncière de Villefranche-sur-Saône à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, les actes relatifs à la publicité foncière et, plus généralement, tous actes d'administration et de gestion du service.

### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme BERRY Nathalie	Mme DEVARENNE Muriel
Mme JAY Michèle	Mme TARDY Dominique

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du RHONE ;

A Villefranche-sur-Saône, le 17/06/2015 ,  
La comptable,  
responsable de service de la publicité foncière,  
Agnès GUERLAIS

## Délégation de signature

n° DRFIP69\_TRESOMIXTEBEAUJEU\_2015\_06\_10\_14

**Je soussigné, Denis BAUER, Trésorier de BEAUJEU déclare :**

**Article 1<sup>er</sup> : Délégation générale :**

Constituer pour mandataires spéciaux et généraux, dans l'ordre prioritaire suivant :

- Monsieur BESSE Sylvain, contrôleur principal des Finances Publiques,
  - Monsieur DELAHAYE Gabriel contrôleur des Finances Publiques,
  - Madame KOWANDY Laurie, contrôleur des Finances Publiques,
  - Monsieur SOUVENBRIE Fabien, agent d'administration des Finances Publiques.
- Leur donner pouvoir de gérer et d'administrer, pour et en son nom, la Trésorerie de BEAUJEU ;
- D'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- D'agir en justice ;
- De recevoir et de payer toutes les sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion leur est confiée ;
- D'exercer toutes poursuites ;
- D'acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittance et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- De donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées demandées par l'administration, suppléer le Trésorier de BEAUJEU (69) et signer seul ou concurremment avec lui, tous les actes relatifs à sa gestion et aux affaires qui s'y rattachent ;

**Article 2 : Délégations spéciales :**

En cas d'empêchement du Trésorier ou de son adjoint, mandataire général, les personnes désignées ci-dessus reçoivent pouvoir de signer toutes correspondances et tous documents relatifs aux affaires de leur service :

**Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône.**

**Fait à BEAUJEU, le 10 juin 2015**

**Signature des mandataires**

M. BESSE Sylvain

Mme KOWANDY Laurie

**Signature du mandant**

M. DELAHAYE Gabriel

M. SOUVENBRIE Fabien

M. BAUER Denis